

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 1 de la licence mention Géographie**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Pascal BARTOUT**

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- M. Jean-Marc ZANINETTI

Professeur des Universités

Membres du jury :

- M. Laurent TOUCHART

Professeur des Universités

- Mme Caroline LE CALVEZ

Maîtresse de Conférences

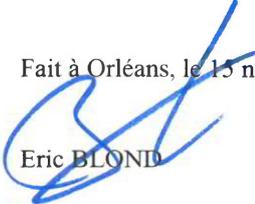
- M. Damien MOINEAU

Professeur agrégé (PRAG)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 2 de la licence mention Géographie**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Laurent TOUCHART**

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- M. Oumar MAREGA

Maître de Conférences

Membres du jury :

- M. Guillaume GIROIR

Professeur des Universités

- Mme Joséphine LECUYER

Maîtresse de Conférences

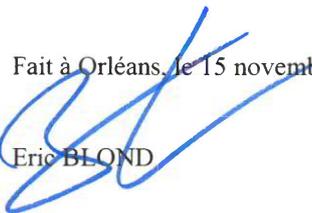
- M. Damien MOINEAU

Professeur agrégé (PRAG)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de première année **de la licence mention Géographie**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Laurent TOUCHART**

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- M. Oumar MAREGA

Maître de Conférences

Membres du jury :

- M. Guillaume GIROIR

Professeur des Universités

- Mme Joséphine LECUYER

Maîtresse de Conférences

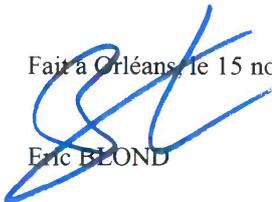
- M. Damien MOINEAU

Professeur agrégé (PRAG)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 3 de la licence mention Géographie**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Jean-Marc ZANINETTI** **Professeur des Universités**

Vice-Président du jury :

- **M. Franck GUERIT** **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- **M. Oumar MAREGA** **Maître de Conférences**

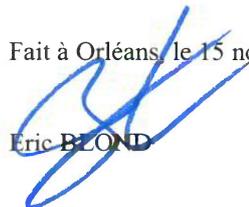
- **Mme Geneviève PIERRE** **Professeure des Universités**

- **Mme Anna REUX** **Attachée temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 4 de la licence mention Géographie**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Oumar MAREGA**

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- **Mme Joséphine LECUYER**

Maîtresse de Conférences

Membres du jury :

- **M. Pascal BARTOUT**

Professeur des Universités

- **M. Franck GUERIT**

Maître de Conférences

- **M. Damien MOINEAU**

Professeur agrégé (PRAG)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de deuxième année et de diplôme du DEUG de la licence mention **Géographie**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Oumar MAREGA**

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- Mme Joséphine LECUYER

Maîtresse de Conférences

Membres du jury :

- M. Pascal BARTOUT

Professeur des Universités

- M. Franck GUERIT

Maître de Conférences

- M. Damien MOINEAU

Professeur agrégé (PRAG)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 5 de la licence mention Géographie**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme Geneviève PIERRE Professeure des Universités

Vice-Président du jury :

- M. Guillaume GIROIR Professeur des Universités

Membres du jury :

- M. Abdelkrim BENSAID Maître de Conférences

- M. Franck GUERIT Maître de Conférences

- M. Damien MOINEAU Professeur agrégé (PRAG)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du diplôme **de la licence mention Géographie**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme Caroline LE CALVEZ Maîtresse de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Laurent TOUCHART Professeur des Universités

Membres du jury :

- M. Jean-Marc ZANINETTI Professeur des Universités
- Mme Anna REUX Attachée temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)
- Mme Amina HAOUCHINE Attachée temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

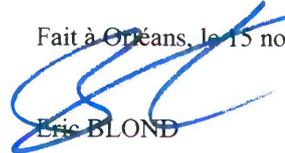
Article 3 :

Le conseil de perfectionnement de la **licence mention Géographie**, est constitué comme suit :

- | NOM Prénom | Statut |
|--------------------------|---|
| - M. BARTOUT Pascal | Directeur du Département de Géographie et aménagement, Professeur des Universités |
| - M. ZANINETTI Jean-Marc | Professeur des universités |
| - M. TOUCHART Laurent | Professeur des universités |
| - Mme LECUYER Joséphine | Maître de conférences |
| - Mme LE CALVEZ Caroline | Maître de conférences |

- M. MAREGA Oumar Maître de conférences
- M. MOINEAU Damien Professeur Agrégé (PRAG)
- Mme REUX Anna Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)
- Mme DAOUDI Françoise BIATSS, Service des études et de la scolarité
- M. FERRANDEZ Philippe BIATSS, Service des études et de la scolarité
- Mme GANGNEUX Julie Représentant étudiant, licence première année
- M. KERVRAN Malo Représentant étudiant, licence deuxième année
- M. MICHE Merlin Représentant étudiant, licence troisième année
- M. DALLOT Sébastien Enseignant du second degré

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024



Eric BLOND